UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2023-12-15-04-2

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 15 décembre 2023 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 19
Nombre de membres ayant donné procuration : 14
Nombre d'absents non représentés : 02
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 15 décembre 2023 à 14h00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

4 – Politique budgétaire

- **Budget initial – exercice 2024**

Article 1 :
Le conseil d'administration adopte les autorisations budgétaires suivantes pour le budget initial 2024 :

- 1 620 ETPT, dont 1 125 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 495 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 156 213 993 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 125 792 342 € personnel
  - 21 282 689 € fonctionnement
  - 9 138 963 € investissement
- 163 628 623 € de crédits de paiement dont :
  - 125 792 342 € personnel
  - 22 961 589 € fonctionnement
  - 14 874 693 € investissement
- 155 956 199 € de prévisions de recettes
- - 7 672 424 € de solde budgétaire

Article 2 :
Le conseil d'administration adopte les prévisions comptables suivantes :

- - 7 517 675 € de variation de trésorerie
- - 2 254 912 € de résultat patrimonial
- 454 912 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 4 845 474 € de variation de fonds de roulement

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 05 ABSTENTIONS : 08

Pau, le 18 décembre 2023
Le Président,
Laurent BORDES

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente du conseil d'administration
Monique LUBY-GAUCHER

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 21/12/2023